

Linas-Marcoussis, le 16 juin 2017

## Fédérale 1 - Poule d'Accession : les candidatures validées

**La FFR a examiné les candidatures des clubs souhaitant intégrer la Poule d'Accession du Championnat de France de Fédérale 1 pour la saison 2017-2018. Les clubs avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2017 pour déposer leur candidature.**

Les 11 candidatures suivantes ont été validées par la FFR :

- CS BOURGOIN JALLIEU
- PROVENCE RUGBY
- RC AUBENAS VALS
- RC STRASBOURG
- ROVAL DROME XV
- SC ALBI
- STADE OL CHAMBERY
- STADE ROUENNAIS RUGBY
- STADO TARBES PYRENEES RUGBY
- USA LIMOGES
- US BRESSANE

Ces 11 clubs intégreront la Poule d'Accession et se disputeront la montée en PRO D2 pour la saison 2018/2019.

Toute accession sportive en PRO D2 est conditionnée par les résultats sportifs obtenus. Le club classé premier de la Poule d'Accession à l'issue de la phase régulière montera directement en PRO D2. Les quatre suivants disputeront une phase finale d'accession, à l'issue de laquelle le second club accédant en PRO D2 sera désigné.

L'accession est également subordonnée au respect de l'ensemble des textes en vigueur, dont le Cahier des charges d'accession en PRO D2 qui fixe les autres critères sportifs, administratifs, médicaux et financiers qui s'imposent aux clubs prétendants.

Le respect du Cahier des charges sera contrôlé par la FFR en cours de saison.

Tout club figurant aux 5 premières places de la Poule d'Accession à l'issue de la phase régulière mais ne respectant pas le Cahier des charges, sera remplacé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par la première équipe suivant au classement justifiant du respect de ces obligations.

**Contact presse : Alixia GAIDOZ - [alixia.gaidoz@ffr.fr](mailto:alixia.gaidoz@ffr.fr) - 01 69 63 67 14**